

OMPI



SCIT/SDWG/1/4
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 avril 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA
DOCUMENTATION**

**Première session
Genève, 28 – 30 mai 2001**

**RÉVISION DES NORMES ST.30, ST.31, ST.32, ST.33, ST.35 ET ST.40 DE L'OMPI -
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROPOSITIONS
D'ACTIVITÉS FUTURES**

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. La liste des normes concernées, dites collectivement à ce jour “normes de traitement électronique des données”, figure dans le tableau 1 ci-après. Depuis 1997, la révision des normes est confiée à une équipe d'experts composée de spécialistes d'offices d'États membres. À certains moments, des projets ont été mis sur pied pour l'exécution d'une activité particulière ou pour gérer un motif déterminé de changement, par exemple la compatibilité an 2000, et des versions révisées ont été préparées pour approbation ultérieure par le groupe de travail compétent et adoption par l'organe exécutif (le PCIPI, et dernièrement le SCIT plénier).

2. Jusqu'ici, l'équipe d'experts a mené ses travaux exclusivement par courrier électronique (par le système de la liste d'adresses notamment) et en utilisant une zone réservée du site Web du SCIT pour l'affichage des projets de révision, la mise à disposition des documents de référence, etc. La coordination de ces activités, y compris l'élaboration de projets de textes, a été assurée par le Secrétariat.

Tableau 1 : Normes de traitement électronique des données

Norme	Titre
Norme ST.30 de l'OMPI	Recommandation relative à la présentation de données sur bande magnétique pour l'échange d'informations bibliographiques, d'abrégés et de documents de brevet en texte intégral sous forme déchiffrable par ordinateur
Norme ST.31 de l'OMPI	Code normalisé recommandé pour les jeux de caractères destinés à l'échange d'enregistrements de documents de brevet déchiffrables par ordinateur
Norme ST.32 de l'OMPI	Recommandation concernant le balisage des documents de brevet selon le SGML (Langage normalisé de balisage généralisé)
Norme ST.33 de l'OMPI	Format recommandé pour l'échange de documents de brevet sous forme de "facsimilés"
Norme ST.35 de l'OMPI	Format recommandé pour l'échange d'information sur les documents de brevet publiés, enregistrée en mode mixte sur bande en bobine ou en cartouches IBM 3480/90
Norme ST.40 de l'OMPI	Recommandation concernant la mise à disposition, sur disques compacts ROM, d'images en facsimilé de documents de brevet

ACTIVITÉS EN COURS

3. L'activité de révision s'est quelque peu interrompue durant l'année écoulée, qui a été marquée par les délibérations sur la restructuration du SCIT et sur ce que pourrait être en conséquence le rôle futur des équipes d'experts du SCIT dans les activités de normalisation. Certaines décisions concernant des modifications proposées précédemment sont donc restées en suspens. Cependant, d'autres travaux de normalisation menés en ce qui concerne le dépôt électronique ont abouti à des propositions (jeux de caractères, jeux de balises XML pour le dépôt en ligne, etc.) qu'il conviendra de prendre en considération lors de la finalisation des modifications à apporter à la version actuelle des normes.

4. Les actions en suspens pour lesquelles il va falloir établir un échéancier et prévoir les ressources nécessaires sont notamment les suivantes :

- ST.30
Examiner le besoin actuel de continuer à utiliser cette norme, établie pour des systèmes à ordinateur central. Propositions correspondant à des systèmes non centralisés.
- ST.31
Réviser compte tenu des résultats des propositions actuelles relatives au dépôt électronique des demandes PCT.
- ST.32
Actualiser pour permettre l'application aux rapports de recherche et la compatibilité du standard XML.
Amélioration/modification des jeux de balises pour tenir compte des pratiques actuelles des offices.
- ST.33
Modifications proposées par l'équipe d'experts PDI (voir la tâche n° 22).
- ST.40
Modifications destinées à refléter les pratiques actuelles des offices, par exemple l'utilisation du mode mixte, le passage au DVD, les corrections de la norme ST.50, la publication de séquences génomiques, etc.

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

5. Étant donné que les normes jouent un rôle central pour l'enregistrement, le stockage et l'échange d'informations en matière de brevets et qu'on peut avoir à les modifier soit par suite de changements dans les pratiques des offices en matière de documentation de propriété intellectuelle, soit en raison de l'évolution technologique, leur révision est, dans la pratique, un processus continu. Il est par conséquent suggéré de donner à l'activité de révision le caractère de tâche *permanente*, et que l'équipe d'experts qui en est chargée s'implique dans l'assurance de qualité en veillant à ce que toutes les propositions de modification de normes ou de documents connexes produisent l'effet recherché.

6. L'équipe d'expert du SCIT chargée de la révision des normes existe depuis 1997. La liste de ses membres actuels est jointe au présent document. Il conviendrait d'examiner la composition de l'équipe pour vérifier auprès des membres actuels s'ils disposent bien, ou non, du temps à consacrer pour s'impliquer activement dans l'activité de révision, et aussi pour permettre l'intégration de nouveaux membres désignés par des offices de propriété intellectuelle. Lors de cette révision, il pourrait également être envisagé d'intégrer à l'équipe d'experts des représentants du monde de l'entreprise qui interviennent activement dans l'application des normes (par exemple du personnel de sociétés telles que INCOM, Bundesdruckerei, etc.).

7. Pour chacune des normes figurant au tableau 1, un rapporteur, appelé à jouer le rôle central dans la direction des activités de révision se rapportant à cette norme, devrait être désigné. Il conviendrait également d'étudier s'il existe un besoin, pour une norme donnée, de créer à l'intérieur de l'équipe d'experts un sous-groupe, par exemple un groupe spécial auquel seraient confiées des tâches spécifiques liées à l'activité de révision. Cette délégation de responsabilité à un groupe plus restreint pourrait être utile lorsqu'il faut, pour avancer rapidement, que des membres de l'équipe spéciale se rencontrent en personne (au lieu, par exemple, de traiter exclusivement par courrier électronique). Les textes en projet seraient ensuite distribués à tous les membres de l'équipe d'experts. Cette façon de procéder s'est révélée utile (et nécessaire) pour l'élaboration des normes relatives au dépôt électronique.

8. Les membres du SDWG sont invités à prendre note des informations fournies et à les compléter, le cas échéant, en ce qui concerne les besoins de leur office relativement aux modifications de normes prévues au paragraphe 4, notamment sur le plan des priorités, du calendrier, etc. Le SDWG est également invité à examiner la proposition formulée en ce qui concerne les travaux futurs et à communiquer au Secrétariat le nom de membres potentiels de l'équipe d'experts.

[L'annexe suit]

ANNEXE

RÉVISION DES NORMES ST.30, ST.31, ST.32, ST.33, ST.35 ET ST.40 DE L'OMPI

MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

<i>OFFICE</i>	<i>NOM</i>	<i>QUALITÉ</i>	<i>ADRESSE ÉLECTRONIQUE</i>
Allemagne	M. Joerg Czarnowski	EDP – Organisation pour les systèmes d'administration des droits de propriété industrielle	dpah2@isar.de
Autriche	Dr. Dietmar Trattner		trattner@at-patent.co.at
Canada	M. Don McMaster		mcmaster.don@ic.gc.ca
Croatie	Mme Vesna Cernelc-Marjanovic		kbubanko@alf.tel.hr
Espagne	M. José M. Aranda		josemi.aranda@x400.oepm.es
États-Unis d'Amérique	M. Robert Johnson	Bureau du chef de l'information	robert.johnson@uspto.gov
Japon	Seiiti Akagawa	Directeur de la Division des politiques d'information en matière de brevets	akagawa@email.jpo-miti.go.jp / aspa7832@jpo-miti.go.jp
Lettonie	M. Uldis Lesalnieks		valde@lrpv.lv
Lituanie	Mme Saulė Daukuvienė	Conseillère à l'information en matière de brevets	saule.daukuvienė@is.lt
OEB	M. Paul Brewin	Administrateur principal, systèmes d'information	brewin@epo.e-mail.com
Roumanie	M. Bogdan Boreschievici		osim@tag.vsat.ro
Royaume-Uni	M. Geoff Bennett	Directeur (techniques de l'information)	geoff.bennett@patent.gov.uk

[Fin de l'annexe et du document]